

En 1993, le comité permanent de la gestion de la Chambre des communes recommandait qu'une mesure législative soit présentée au Parlement au moins trois mois avant la date d'adoption souhaitée par le gouvernement. En décembre 1985, le comité permanent de la procédure et de l'organisation présentait un rapport intitulé: «Processus budgétaire canadien: Propositions d'amélioration». Ce rapport proposait et recommandait un échéancier en matière budgétaire. Il proposait que l'on prévoie cinq mois pour l'adoption d'une mesure législative par les deux chambres.

Ces études et nos efforts de réforme du Sénat soulignent la nécessité d'une collaboration entre les deux chambres pour l'adoption des mesures législatives. C'est une question qui déborde le cadre des partis, et pour la résoudre il faudra la collaboration de tous.

Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce n'a pas eu la possibilité de faire un examen sérieux du projet de loi C-91, en raison d'un échéancier législatif trop restrictif. Le comité faisait savoir dans son rapport au Sénat qu'il ne saurait, à l'avenir, accepter qu'on lui refuse la possibilité de faire convenablement son travail. J'espère que les autres comités demanderont, comme nous, la mise sur pied et la mise en oeuvre d'un échéancier législatif garantissant une étude ordonnée des projets de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté.)

[Français]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du cinquième rapport du comité de sélection.

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, je propose l'adoption de ce rapport.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est proposé que ce rapport soit adopté maintenant. Vous plaît-il d'adopter la motion?

L'honorable Marcel Prud'homme: Honorables sénateurs, je vais être beaucoup plus précis.

[Traduction]

Je sais que le sénateur Robertson a étudié la possibilité de faire appel à des sénateurs indépendants. Je ne supplie pas à genoux, je vous l'assure. Je ne me plains pas. Je trouve seulement dommage que le Sénat ne mette pas tous ses talents à contribution, si talent il y a bien sûr. Force est de conclure que le talent lui fait défaut.

J'ai eu l'honneur d'être membre du comité quand j'étais député. Je déplore l'absence du sénateur Stanbury, qui en était le président. Il pouvait toujours compter sur moi. J'étais très fidèle. Je n'ai jamais manqué une réunion. J'avais toujours des idées; certaines ont été acceptées, et d'autres, rejetées.

Il est regrettable, honorables sénateurs, qu'il n'y ait pas moyen de faire participer les sénateurs indépendants. Nous sommes trois. Je ne parle pas au nom des deux autres; ils peuvent parler pour eux-mêmes. L'un d'entre eux avait l'habitude de faire partie de nombreux comités. Du sénateur Olson au sénateur Everett, en passant par le sénateur Lang, la liste des sénateurs indépendants qui ont fait partie de comités est longue.

Je suis patient. Je vais attendre jusqu'au 21 juin 1998. Je le répète, je trouve dommage que le Sénat se prive du concours de gens qui ont servi leur pays à l'autre endroit pour la simple raison qu'ils siègent à titre d'indépendants.

Les sénateurs peuvent assister aux séances de n'importe quel comité. À suivre les travaux de tous les comités, vous finissez par voir au sein duquel vous seriez le plus utile. Je ne dis pas que je serais ravi de faire partie de ce comité, mais j'assisterai à ses séances.

Honorables sénateurs, les membres de la direction du Sénat devraient se consulter pour voir s'il n'y aurait pas des sénateurs qui pourraient contribuer à l'étude des mesures législatives dont certains comités sont saisis, en raison de leur expérience et non de leur appartenance à un parti ou à un groupe donné. Cela n'a rien à voir avec le bon fonctionnement du Sénat.

• (2120)

Je veux que l'on sache que je trouve qu'il convient qu'une vieille institution comme la nôtre soit composée d'hommes et de femmes d'expérience, qui peuvent examiner les choses calmement et, surtout, qui ont le temps de le faire. Je le répète, un jour, j'irai plus loin. Je sais que les sénateurs qui ont été désignés feront consciencieusement leur travail. Je vais surveiller ceux dont les noms figurent sur la liste qui nous a été soumise ce soir.

Je reviendrai vous dire dans un an qui a joué le rôle le plus actif au sein du comité.

Honorables sénateurs, je ne manquerai pas d'en toucher un mot au sénateur Robertson. Je sais que l'on a réfléchi au rôle des sénateurs indépendants. Nous devons sûrement avoir un rôle à jouer. Pour ma part, j'essaie d'en jouer un. C'est pour cette raison que j'interviens si souvent. N'empêche que je coopère avec le sénateur Graham, qui est un gentleman. Je crois bien que je n'ai jamais décliné une seule de ses demandes. Il sait consulter, et c'est ainsi que les choses devraient se faire en ce noble endroit, à mon avis.